

1^{er} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 5 juin 2026 À 18 HEURES

Nombre de membres :

Date de convocation : 1^{er} juin 2026

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six

et le vendredi cinq juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joëlle GAS, Norbert LAVASTRE, Pascale FANTON, Pierre MATHIEU, Eric FRENE, Patrick TOLETTI, Valérie DEULLY, Nicole LE ROUSSEAU, Valérie FRAC, Nathalie DOSE, Muriel CATALA, Franck REBOULET, Maxime LACROIX

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

Nathalie DOSE est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue d'élire les Sénateurs

L'élection des délégués et celle de ses suppléants se déroulera séparément, au scrutin majoritaire à 2 tours, parmi les seuls membres du conseil municipal. Les candidats peuvent se présenter, soit séparément, soit sur une liste complète ou non. Le dépôt des candidatures n'est soumis à aucune réglementation (art. L 288).

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Vu la circulaire ministérielle NOR-INTP2611651C du 6 mai 2026 qui fixe le nombre à 3 délégués et 3 suppléants pour la commune de Cavillargues,

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2026-05-21-00001 du 21 mai 2026

A) COMPOSITION DU BUREAU ELECTORAL

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, il s'agit de Messieurs **Antoine PLUTINO** et **Pierre MATHIEU**, et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs **Franck REBOULET** et de **Maxime LACROIX**.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Ont obtenu :

Madame FANTON Pascale **15 voix**

Monsieur LAVASTRE Norbert **15 voix**

Monsieur FRAC Valérie **15 voix**

Madame FANTON Pascale, Monsieur LAVASTRE Norbert ainsi que Monsieur REBOULET Franck, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Le Maire,
Laurent NADAL

La secrétaire
Nathalie DOSE

